

ASSOCIATION FRIBOURGEOISE DES
PROFESSEURS DE L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE DU DEGRÉ SUPÉRIEUR
VEREIN DER FREIBURGISCHEN
MITTELSCHULLEHRER/INNEN

Bulletin d'information annuel **2011**

Jährliches Mitteilungsblatt

Sommaire / Inhaltpage / Seite

Convocation à l' Assemblée Générale Ordinaire	p. 2
Comité et délégations – Komitee und Delegationen	p. 3
Mot du Président – Der Präsident hat das Wort	p. 4-7
Procès-verbal de l'Assemblée générale du 25 mai 2009	p. 8-19
Nouvelles de la SSPES – Neues vom VSG	p. 20-23
Rapport FEDE – Bericht FEDE	p. 24-27
Rapport FAFE – Bericht DFL	p. 28-29
Caisse de pension – Pensionskasse :	p. 30-31
Maladie ou accident : quelle garantie	p. 32
Sigles des organisations - Kürzel der Vereine	p. 33
Comptes - Abschluss 2010	p. 34
Résultats financiers – Rechnungsabschluss	p. 35
Einladung zur Ordentlichen Generalversammlung	p. 36

afpess@edufr.ch Jean-Paul Fragnière, bd de Pérolles 64, 1700 Fribourg

CONVOCATION

À

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

LE JEUDI 12 MAI 2011, DE 16H30 À 18H30

COLLÈGE SAINT-MICHEL (SALLE 2.06)

(PARKING À DISPOSITION)

ORDRE DU JOUR

1. Salutations, ordre du jour

2. Élections des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'AG du 11 mars 2010
4. Rapport annuel du président
5. Comptes 2010, rapport des vérificateurs des comptes
6. Fixation de la cotisation
7. Budget 2011
8. Élection des vérificateurs des comptes
9. Admission des nouveaux membres
10. Caisse de prévoyance
11. Maladie ou accident : quelle garantie ?
12. Évaluation périodique des enseignants
13. Travail de maturité (procédure en cas de recours/décharge)
14. Révision de la LESS
15. Mandats de l'assemblée
16. Divers

APÉRITIF DÈS 18H30

Le président
Jean-Paul Fragnière

Le secrétaire
Serge Castella

1. Comité de l'AFPESS / VFM-Komitee

<i>Président :</i>	Jean-Paul Fragnière	(SM)
<i>Vice-président :</i>	Angelo Piller	(CS)
<i>Secrétaire et caissier :</i>	Serge Castella	(CS)
<i>Membres du comité :</i>	Pia Burch	(SC)
	Nathalie Nagel	(ECGF)
	Valérie Zellweger	(SM)
	Laurent Mousson	(SC)
	Yves Suter	(GAM)

2. FEDE

Délégué au comité : Patrick Bergem

Délégués à l'assemblée : Patrick Bergem, Serge Castella, J-Paul Fragnière, Laurent Mousson,
Angelo Piller Léonard Schafer, Yves Suter, Etienne Widmer, Valérie Zellweger

3. FAFE / DFL

Délégués au comité : Jean-Paul Fragnière, Yves Suter

Délégués à l'assemblée : Pia Burch, Stéphane Delley, J-Paul Fragnière, Pierre Jomini, Didier Monay,
Laurent Mousson, Nathalie Nagel, Angelo Piller, Yves Suter

4. SSPES / VSG

Délégués au comité et Jean-Paul Fragnière, Angelo Piller

à l'assemblée :

5. Formation continue / Weiterbildung

Délégué : Angelo Piller

Sigles des associations / Kürzel und Namen des Vereine : p. 22

Nouvelles de la SSPES

1re exigence: «voulons enseigner»:

Les contenus du travail et la configuration de l'enseignement représentent les attraits principaux de la profession d'enseignant-e gymnasial-e. Ils peuvent être maintenus à un bon niveau, voire même être développés, au moyen d'une formation continue personnelle constante et de congés de formation. Ces derniers, lorsqu'ils sont consacrés à une formation continue appropriée, garantissent un enseignement de haute qualité. Les enseignant-e-s ne doivent pas endosser encore plus de tâches éloignées de leur enseignement, car cela menace la qualité de l'enseignement, essentielle pour nos élèves.

2e exigence: «Nous voulons une organisation scolaire efficace»:

Il existe de nombreuses possibilités d'améliorer l'organisation des gymnases et des écoles du degré secondaire II dispensant une formation générale, que ce soit au niveau des tâches dévolues aux enseignant-e-s et aux élèves ou en ce qui concerne le climat de travail. Les tâches administratives doivent être clairement définies et confiées à des secrétariats parfaitement équipés. Des travaux éloignés de l'enseignement ne doivent pas être répartis entre les enseignant-e-s, ce qui nuit à l'attrait de la profession, mais être dévolus à certaines personnes sous forme de mandats appropriés.

3e exigence: «Nous voulons de la reconnaissance et de l'estime»: Les directions d'établissement doivent accorder la plus haute priorité à la gestion du personnel. Les enseignant-e-s apprécient les visites de leurs cours, lesquelles permettent des feedbacks constructifs et un contact assuré entre eux et la direction. 35% des enseignant-e-s interrogé-e-s n'ont cependant jamais été visité-e-s ! Les directions doivent obtenir les moyens et les ressources nécessaires pour créer les conditions-cadre permettant des visites de cours et des entretiens personnels avec les enseignant-e-s. La reconnaissance du travail accompli et l'estime personnelle – en particulier de la part de la direction – contribuent à la qualité du climat de travail, et jouent ainsi un rôle décisif et positif sur les prestations des enseignant-e-s.

A l'occasion de la célébration de son 150e anniversaire, la SSPES réitère sa revendication d'une durée minimale de quatre ans pour les études gymnasiales. Orientée vers l'avenir, elle lance une pétition sur l'entente des communautés linguistiques et présente les résultats de l'étude sur l'attrait de la profession d'enseignant-e du secondaire II.

Notre revendication : « **Quatre ans de gymnase au moins** ».

Les études démontrent qu'une durée minimale de quatre ans constitue l'une des conditions essentielles pour la qualité du gymnase. Mais la politique ne tient pas compte de ce que les enseignant-e-s et les directeur-trices-s de gymnase, tout comme la Commission suisse de maturité et la Conférence des services de l'enseignement secondaire II formation générale recommandent : « La durée des études de maturité gymnasiale sera également un thème, mais

seulement dans une deuxième phase », écrit la CDIP en juillet 2010. La SSPES devra donc intervenir au niveau de la Confédération également.

Lancement de la pétition « **Compréhension entre les communautés linguistiques** »

Les effets positifs d'un échange linguistique sur les compétences linguistiques des élèves, la promotion de l'interculturalité et la cohésion de la Suisse sont indiscutables. La SSPES demande à la Confédération et aux cantons les moyens nécessaires pour permettre aux élèves des écoles du degré secondaire II dispensant un enseignement de culture générale de bénéficier d'un échange linguistique de deux semaines au moins dans une autre région linguistique de Suisse.

« **Attrait de la profession d'enseignant-e au secondaire II** » : présentation de l'étude

Pour la première fois, une étude sur l'attrait de la profession d'enseignant-e-s de gymnase a été professionnellement menée en Suisse auprès de plus de 3'400 enseignant-e-s. Il en résulte une image représentative et actuelle de l'attrait de ce de ce métier. L'étude a mis en évidence les forces, mais également les faiblesses de la de la profession. Afin de pallier à ces dernières, la Société Suisse des Professeurs de l'Enseignement Secondaire SSPES présente ici ses exigences.

Nouvelles de la SSPES

Im Rahmen seiner Veranstaltungen zum Jubiläum "150 Jahre VSG" weist der Verein Schweizerischer Gymnasiallehrerinnen und Gymnasiallehrer erneut auf seine alte Forderung "Mindestens vier Jahre Gymnasium" hin. Zukunftsgerichtet ist seine Petition «Verständigung zwischen den Sprachgemeinschaften» und brisant seine eben erschienene Studie "Attraktivität des Mittelschullehrberufs".

EDK schiebt mindestens vierjähriges Gymnasium auf die lange Bank.

Studien zeigen, dass die minimale Unterrichtsdauer eine wesentliche Voraussetzung für gute Qualität ist. Doch die Politik schlägt in den Wind, was Gymnasiallehrer und Rektoren, Maturitätskommission und Mittelschulämterkonferenz empfehlen: „Die Dauer der gymnasialen Maturität wird auch ein Thema sein, aber erst in einer zweiten Phase“, schreibt die EDK im Juli 2010. – Der VSG muss auch auf Bundesebene aktiv werden.

Petition „Verständigung zwischen den Sprachgemeinschaften“

Die positiven Auswirkungen eines Sprachenaustauschs für die sprachliche Kompetenz der Schülerinnen und Schüler, für die Förderung der Interkulturalität und für den Zusammenhalt der Schweiz sind unbestritten. Der VSG fordert deshalb von Bund und Kantonen die Mittel, damit alle Schülerinnen und Schüler der allgemeinbildenden Schulen der Sekundarstufe II zu einem mindestens zweiwöchigen Sprachaustausch innerhalb der Schweiz kommen.

Attraktivität des Mittelschullehrberufs – Präsentation der Studie

Mit der vorliegenden professionell ausgewerteten Studie über die Attraktivität des Mittelschullehrberufs wurde erstmals Schweiz weit über 3400 Mittelschullehrern der Puls gefühlt. Damit besteht ein fundiertes, aktuelles Bild zur Attraktivität dieses Berufsstandes. Es gingen klare Stärken aber auch klare Schwächen des Mittelschullehrberufs aus der Studie hervor, auf die der VSG in diesem Positionspapier näher eingehen möchte.

Neues vom VSG

Forderung 1: «Wir wollen unterrichten»:

Arbeitsinhalt und Unterrichtsgestaltung gehören zu den Hauptattraktionen im Mittelschullehrberuf, welche durch ständige persönliche Weiterbildung und durch

Bildungsurlaube auf einem guten Niveau behalten und sogar ausgebaut werden können. Diese Freiräume mit der entsprechenden Weiterbildung garantieren einen qualitativ hochstehenden Unterricht. Die Lehrer dürfen nicht noch mehr unterrichtsferne Aufgaben aufnehmen und so die Qualität des Kerngeschäfts für unsere Schüler gefährden.

Forderung 2: «Wir wollen eine effiziente Schulorganisation»:

Die Organisation der Gymnasien und allgemeinbildenden Schulen der Sekundarstufe II weist zahlreiche Möglichkeiten auf, nicht nur die Arbeitsabläufe für die einzelnen Lehrpersonen und Schüler zu verbessern und damit auch das Arbeitsklima. Die administrativen Aufgabenbereiche müssen klar definiert und von einem entsprechend ausgestatteten Sekretariat übernommen werden. Unterrichtsferne Arbeiten dürfen nicht auf die Lehrerschaft verteilt werden, da sie den Beruf unattraktiv machen, sondern müssen an einzelne Personen mit entsprechendem Arbeitsauftrag delegiert werden.

Forderung 3: «Wir wollen Anerkennung und Wertschätzung»:

Die Schulleitungen sollen der Personalführung höchste Priorität einräumen. Unterrichtsbesuche werden von den Lehrpersonen geschätzt. Sie bieten konstruktives Feedback und Kontaktpflege zwischen der Lehrperson und der Schulleitung. 35% der Befragten wurden jedoch noch nie im Unterricht besucht! Die Schulleitungen müssen die Rahmenbedingungen und Ressourcen erhalten, um Unterrichtsbesuche und Mitarbeitergespräche führen zu können. Anerkennung und Wertschätzung – insbesondere durch die Schulleitung – trägt zum guten Arbeitsklima und damit zu guten Leistungen der Lehrkräfte entscheidend bei.

Neues vom VSG

5

Sigles des associations / Kürzel der Vereine

AMCOFF	des maîtres du cycle d'orientation fribourgeois francophone
CDIP	érence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (=EDK)
DICS	de l'instruction publique, de la culture et du sport (=EKSD)
DFL	Dachverband der Freiburger Lehrerschaft (= FAFE)
EDK	Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren (=CDIP)
EKSD	für Erziehung, Kultur und Sport (=DICS)

EVALFRI ème d'évaluation des fonctions à l'Etat de Fribourg

FAFE Fédération des Associations Fribourgeoises
d'Enseignants

FEDE Fédération des associations du personnel des services
publics du canton de Fribourg / Dachverband der
Personalvereinigungen des Kantons Freiburg

LDF Deutschfreiburg

SPFF été Pédagogique Fribourgeoise Francophone

SSPES Société Suisse des Professeurs de l'enseignement
secondaire (=VSG)

VSG Verein Schweizerischer Gymnasiallehrerinnen und
Lehrer (=SSPES)

2. Élection des scrutateurs

Scrutateurs/scrutatrice: Aline Cottier, Didier Monay, François Bouverat.

Membres présents: 40 (majorité à 21).

3. Procès-verbal de l'assemblée générale du 25 mai 2009

Le PV, paru dans le bulletin, ne donne lieu à aucun commentaire et est approuvé avec remerciements à Serge Castella.

4. Rapport annuel du président

Chers invités, chers collègues,

L'article 4 des statuts de notre association est consacré aux buts de notre association. Les deux buts essentiels sont :

- a) d'étudier les questions pédagogiques;
- b) de défendre les intérêts et de conserver la dignité de la profession.

J'organiserai donc mon rapport de présidence autour de ces deux objectifs en commençant par l'aspect syndical avant d'aborder les questions pédagogiques.

I. Activités syndicales

1.1 Au plan suisse

Vous le savez, l'Afpass est membre de la SSPES, la société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire. Nous avons plusieurs rencontres par année à Olten où nous traitons de questions pédagogiques et didactiques. Ce qu'il faut savoir, c'est que de plus en plus de décisions sont prises au niveau de la CDIP, restreignant la marge de manœuvre des

cantons. Nous nous devons donc d'être de plus en plus présents à ce niveau. A noter que de façon générale, la situation se péjore quant aux conditions de travail dans le secondaire II (cf. le cas emblématique du canton de Neuchâtel: augmentation à 24 périodes d'enseignement hebdomadaire au lieu de 23, augmentation du nombre maximum d'élèves par classe, etc.).

PV de l'AG de l'AFPESS du 11 mars 2010

Dans l'actualité de la SSPES, je retiendrai un seul objet : la consultation que la SSPES lance ces jours-ci auprès de tous les enseignants du secondaire II concernant l'attractivité de la profession et les conditions de travail. Vous allez recevoir lundi ou mardi prochain, dans le casier personnel de votre salle des maîtres, une enveloppe contenant un code d'accès personnel au site Internet vous permettant de répondre à la cinquantaine de questions qui vous sont posées. Ce sondage va nous permettre en autres d'obtenir une comparaison au niveau suisse des conditions de travail au secondaire II. Je n'ai pas besoin d'insister sur l'importance d'un taux élevé de participation à cette enquête.

1.2 Au plan intercantonal

Nous avons participé cette année à deux rencontres concernant les conditions salariales des professeurs du gymnase intercantonal de la Broye. L'Afpess n'est pas directement concernée dans la mesure où nos collègues de Payerne ont leur propre association professionnelle mais notre présence est prévue par les règlements. L'intérêt est d'ordre sociologique : voir comment fonctionnent sur Vaud les rapports entre les syndicats et les Directions de l'instruction publique avec participation obligatoire d'un modérateur. Il s'agit clairement d'un syndicalisme dont nous ne voulons pas dans le canton de Fribourg mais qu'il est intéressant de connaître.

1.3 Au plan fribourgeois

C'est bien évidemment à ce niveau que nos actions ont été les plus nombreuses :

1. **Effectifs des classes** : Nous sommes intervenus auprès de la direction d'une école où il y avait 28 étudiants (27 dans la classe parallèle) et nous avons demandé que l'année prochaine, on fasse trois classes avec les 2 classes actuelles.

PV de l'AG de l'AFPESS du 11 mars 2010

2. **Procédures d'engagement** : le comité de l'Afpess a été amené à s'intéresser aux procédures d'engagement telles qu'elles sont prévues par le règlement et qui ne sont pas toujours respectées, parfois au détriment des candidats ayant terminé leur formation académique et didactique.
3. **Défense d'un membre de l'Afpess** : L'Afpess a dû prendre la défense d'un collègue de branche principale, avec plus de dix d'expérience, qui a la suite d'événements que je ne peux pas développer ici, a fait l'objet d'une évaluation par la direction de son école. Suite à cette évaluation, ce collègue a été convoqué à la DICS où elle a dû se justifier longuement. Finalement, ce collègue a été blanchi de toute accusation. Retenons de ce cas particulier

(cas qui vont vraisemblablement se multiplier à l'avenir) les éléments d'intérêt général suivants :

a. **Droit à être défendu** : si vous êtes convoqué à un entretien à la DICS, vous avez le droit d'être accompagné, par la personne de votre choix (un membre du comité de l' Afpess ou votre maman).

b. **La fiche d'évaluation** : si une croix est placée dans la mauvaise colonne (de gauche), vous serez normalement convoqué à la DICS (début d'une procédure). Mais cette évaluation, vous avez vous-mêmes le droit de la contester auprès du supérieur hiérarchique de votre direction, c'est-à-dire auprès du chef de service.

c. **Visites de cours**: l' Afpess demande que les directions d'école communiquent clairement leurs intentions lors des visites de cours pour qu'il n'y ait aucune confusion dans l'esprit du corps enseignant (est-ce une visite « ou est-ce le début d'une procédure?); nous demandons également que chaque visite de cours soit suivie d'un entretien personnel et qu'un rapport écrit (succinct mais significatif) soit transmis au professeur.

PV de l'AG de l'AFPESS du 11 mars 2010

PV DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'AFPESS 11 mars 2010 Collège Sainte-Croix

1. Salutation et ordre du jour

Jean-Paul Fragnière, président de l'AFPESS, remercie Madame Castella-Schwarzen, rectrice du Collège Saint-Croix, de nous recevoir une nouvelle fois pour notre AG. Il remercie également Bernard Fragnière, président de la FEDE, de sa présence, salue les membres présents, souhaite la bienvenue à celles et ceux qui le sont pour la première fois et les en remercie tout particulièrement.

Membres excusés: Russenberger Martine, Vauthey Claude, Chardonnens Florence, Baechler Christophe, Bagnoud François-Xavier, Schumacher Bernard, Becquart Philippe, Lüthi Sylvie, Schafer Leonard, Uldry Sébastien, Gerteis Markus, Clerc Christine, Miauton Jocelyne, Simonin Jérôme, Botta Regula, Delley Stéphane, plus un grand nombre de professeurs de mathématiques qui ont une rencontre à l'Université.

Cette AG a été convoquée, selon les statuts, par le biais du bulletin d'information annuel à la fin du mois de février.

Le président fait remarquer que c'est la version française de l'ordre du jour qui fait foi, une erreur ayant été constatée dans la traduction en allemand. Il propose, en outre, de modifier l'ordre des points 6, 7 et 8: comme le comité va soumettre à l'Assemblée une augmentation de la cotisation, il doit présenter une première version du budget avant de proposer cette augmentation; cette modification est acceptée par l'assemblée.

Mot de salutation en allemand par Valérie Zellweger.

Scrutateurs/scrutatrice: Aline Cottier, Didier Monay, François.

Membres présents: 40 (majorité à 21).

Procès-verbal de l'assemblée générale du 25 mai 2009

Le PV, paru dans le bulletin, ne donne lieu à aucun commentaire et est approuvé avec remerciements à Serge Castella.

Rapport annuel du président

PV de l'AG de l'AFPESS du 11 mars 2010

Comité et délégations

Komitee und Delegationen

d'enseigner. L'œil voit, l'oreille entend, le forgeron forge et le professeur professe.

Mais diantre, serions-nous empêchés d'enseigner! Cette inquiétude est pourtant partagée par un grand nombre de professeurs. L'enquête de la SSPES sur l'attrait de la profession d'enseignant-e au secondaire II (à laquelle plus de 3400 collègues de toute la Suisse ont participé) révèle parmi bien d'autres objets deux tendances: d'abord, l'activité d'enseignement en salle de classe est un facteur essentiel de motivation pour les professeurs et elle s'avère très importante pour assurer la satisfaction professionnelle; ensuite, on constate une augmentation de la charge de travail principalement due à l'augmentation du temps dévolu à des tâches communes (réunion de branches, travaux en commissions, etc.) et administratives (organisation de travaux communs, d'excursions, etc.). Cela explique que la 1^{ère} exigence formulée par la SSPES à la suite de cette étude est: «voulons enseigner».

Dans une société qui s'interroge sur son identité, les attentes à l'égard de l'école sont multiples et souvent contradictoires. L'école du secondaire II doit maintenir les exigences de formation intellectuelle mais accueillir de plus en plus d'élèves, sélectionner les meilleurs élèves sans être élitiste (quel gros mot!), développer le sens critique des élèves mais rester en phase avec le monde (Delarue fait un tabac au collège de la Broye!). C'est ainsi qu'un professeur, au gré des circonstances, devient éducateur spécialisé, agent de voyage et guide touristique, baby-sitter ou garde-chiourmes, aide-concierge, formateur d'adultes, animateur socio-culturel. Des analystes de la dernière crise financière notent que s'il existe une morale à cette déroute dramatique, c'est peut-être de rappeler aux opérateurs financiers qu'ils feraient mieux de bien faire leur métier plutôt que mal celui des autres. Si nous voulons que notre profession reste le plus beau métier du monde, n'acceptons pas d'en exercer plusieurs.

Jean-Paul Fragnière

Mot du président: Laissez-nous enseigner!

Un organe est une partie d'un être vivant destiné à remplir une fonction déterminée. Ainsi l'œil est-il l'organe de la vision apte à capter la lumière et l'oreille qui perçoit les sons est le siège de l'ouïe. L'ensemble des organes forme un organisme qui est un être organisé. L'organisation d'un organisme vivant tient à deux conditions fondamentales: chaque organe collabore avec les autres pour former un corps (en raison d'un principe d'unité) et chaque organe exerce sa fonction propre (en raison d'un principe de différenciation).

Ces deux principes s'appliquent bien évidemment au corps social. Dans une société bien organisée, chaque institution œuvre pour le bien de l'ensemble en réalisant ce pour quoi elle a été fondée. A contrario, le désordre provient de la perte de l'unité qui résulte de la fin, du but. Une société incapable de trouver un accord sur ses finalités n'a pas de véritable unité. Dans une telle société, les institutions se disloquent (privatisation des services publics) et perdent leur spécificité (les bureaux postaux vendent des livres). Un seul mot d'ordre: faire du bénéfice en attirant le client.

Qu'en est-il de l'école? continue-t-elle à œuvrer pour l'unité du corps social? est-elle elle-même un organisme vivant? peut-on encore parler d'un corps enseignant? nos programmes forment-ils un tout structurel? nos établissements sont-ils des lieux de vie intellectuelle? nos élèves sont-ils devenus des clients à contenter?

Est-ce grave docteur? Comme je ne connais aucun généraliste capable de répondre à toutes ces questions, je me contenterai d'en poser une dernière: l'école (entendez le secondaire supérieur) accomplit-elle ce pourquoi elle a été voulue?

Selon la loi sur l'enseignement secondaire supérieur, l'école contribue à donner à l'élève une formation générale, à promouvoir la maturité de son esprit, à développer ses facultés intellectuelles, à renforcer le sens de ses responsabilités et à préparer aux études supérieures (Less 91, art. 6). La multiplicité des objectifs n'est qu'apparente: la finalité première de l'école, mais est-ce un scoop, c'est

Mot du président: Laissez-nous enseigner!

der Präsident

Jean-Paul Fragnière

der Sekretär

Serge Castella

APÉRITIF

TRAKTANDEN

1. Begrüssung, Traktanden
2. Wahl der StimmezählerInnen
3. Protokoll der Generalversammlung vom 11.03.2010
4. Jahresbericht des Präsidenten

5. Jahresrechnung 2010, Bericht der Rechnungsprüfer
6. Festsetzung der Beiträge
7. Budget 2011
8. Election des vérificateurs de comptes
9. Aufnahme neuer Mitglieder
10. Pensionskasse
11. Krankheit oder Unfall : welche Garantie ?
12. Evaluation périodique des enseignants
13. Travail de maturité (procédure en cas de recours/décharge)
14. Révision de la LESS
15. Mandats de l'assemblée
16. Varia

**EINLADUNG
ZUR
ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

Am Donnerstag, 12. Mai, UM 16.30 UHR

IM KOLLEGIUM ST. MICHAEL (ZIMMER 2.06)

(PARKPLÄTZE STEHEN ZUR VERFÜGUNG)

Durant l'année 2010, le comité de la FAFE (Fédération des Associations Fribourgeoises d'Enseignants) s'est réuni à plusieurs reprises. Notons quatre faits importants :

La mise en consultation du projet de nouvelle loi scolaire a suscité bien des critiques de la part des associations d'enseignants de l'école obligatoire et de la FAFE. Actuellement, cet état de fait inquiète l'AFPESS qui souhaite être partie prenante lorsque viendra le moment de redessiner les contours de la loi sur le secondaire II

La loi du 17 octobre 2011 sur le personnel de l'État (LPers) prévoit que le Conseil d'État adopte un système général d'évaluation périodique du personnel et que les Directions établissent des systèmes spécifiques pour les catégories de personnel qui leur sont rattachées. C'est pourquoi la DICS a formé un groupe de travail comprenant entre autres des enseignants. Notre Vice-président Angelo Piller y est le représentant de l'AFPESS.

Lors de la dernière assemblée des délégués, la question du budget proposé par la FEDE a provoqué de nombreuses discussions. En jeu: la précision des chiffres, la cohérence du budget et la place des enseignants au sein de la FEDE. Dans l'immédiat, soucieux de ne pas heurter certaines sensibilités, les délégués ont choisi d'adopter la proposition de la FEDE, mais d'agir via ses représentants au bureau (de la FEDE) pour dégager des propositions. Affaire à suivre...

Après la démission de Marcel Bulliard une année plus tôt, le 2^{ème} Co-Président – René Schneuwly – a lui aussi quitté son poste à la FAFE en 2010. Il a été remplacé il y a quelques mois par Jacqueline Haefliger, Présidente du LDF. Désormais, celle-ci co-préside donc la FAFE avec Gaëtan Emonet, Président de la SPFF.

Yves Suter

Yves Suter (traduction : Valérie Zellweger)

Rapport FAFE

Während des Jahres 2010 hat sich das Komitee des DFL (Dachverband der Freiburger LehrerInnen) mehrmals getroffen. Dabei ist Folgendes erwähnenswert:

Die Vernehmlassung zum neuen Schulgesetz hat von Seiten der Lehrerverbände der obligatorischen Schule sowie des DFL viel Kritik hervorgerufen. Diese Tatsache beunruhigt den VFM, der schon beim Entwurf zum neuen Gesetz zur Sekundarstufe II miteinbezogen werden möchte.

Das Gesetz vom 17. Oktober 2011 zum Staatspersonal (LPers) sieht vor, dass der Staatsrat ein allgemeines System zur regelmässigen Evaluierung des Personals einführt und dass die Direktionen für das Personal, das ihnen untersteht, entsprechende Verfahren ausarbeiten. Aus diesem Grund hat das EKD eine Arbeitsgruppe, die unter anderem auch aus Lehrpersonen zusammengesetzt ist, einberufen. In dieser Gruppe vertritt unser Vize-Präsident, Angelo Piller, den VFM.

An der letzten Delegiertenversammlung hat das Budget, welches die FEDE vorschlägt, zu zahlreichen Diskussionen geführt. Es ging dabei um eine Klärung der Zahlen, die Kohärenz des Budgets und um die Stellung der Lehrpersonen in der FEDE. Aus Rücksicht auf gewisse Empfindlichkeiten haben die Delegierten im Moment den Vorschlag der FEDE angenommen, aber gleichzeitig beschlossen, über ihre Vertreter im Bureau der FEDE zu handeln und auf diesem Weg Vorschläge zu unterbreiten. Fortsetzung folgt....

Nach dem vorzeitigen Rücktritt von Marcel Buillard hat nun 2010 auch der 2. Co-Präsident, René Schneuwly, seinen Posten beim DFL verlassen. Er wurde vor einigen Monaten durch Jacqueline Häfliger, Präsidentin des LDF, ersetzt. Der DFL wird seither von ihr, gemeinsam mit Gaëtan Emonet, Präsident des SPFF, geführt.

Yves Suter (deutsche Übersetzung : Valérie Zellweger)

Bericht DFL

Laurent Mousson (CSCR und CSUD) hat diesen Winter nach drei Jahren guter und loyaler Arbeit das Amt der FEDE an Patrick Bergem (CSUD) übergeben.

Die FEDE hat ein an Ereignissen und Interventionen besonders reiches Jahr erlebt:

Das Dossier über die Arbeitsbedingungen und Leitlinien im öffentlichen Beschäftigungsdienst hat seinen vorläufigen Abschluss gefunden, und zwar mit dem Weggang des Amtsvorstehers Mitte November. Es ist daran zu erinnern, dass infolge der Integration von der

FEDE eine Zufriedenheitsumfrage durch die Volkswirtschaftsdirektion (VWD) erfolgte; die wenig erfreulichen Ergebnisse führten zu einer durch den Berner Altstaatsrat, Herrn Mario Annoni, durchgeführten Untersuchung. Der am Anfang dieses Jahres erschienene Bericht Annoni hat die von der FEDE und des VWS gemeldeten Mängel bestätigt, was eine Anzahl Umbesetzungen von Kaderleuten bewirkte. Die Absicht war, wieder ein ruhiges Arbeitsklima im AMA herzustellen.

Die Gesetzesrevision über die Pensionskasse hat das Komitee der FEDE regelmäßig beschäftigt; zahlreich waren die Rückmeldungen der Verhandlungssitzungen mit der Delegation des Staatsrates zu Personalthemen (DSRPF). Der endgültige Kompromiss des Gesetzesentwurfs ist dem Grossen Rat Anfang dieses Jahres vorgelegt worden. Wir werden im Folgenden lediglich die wichtigsten Punkte erwähnen:

- Erhöhung des aktuellen Beitragssatzes von 19,5 % (8 % Arbeitnehmer / Arbeitgeber 11,5 %) auf 21,5 % (9 % Arbeitnehmer/Arbeitgeber 12,5%).
- Die AHV- Brücke, die bisher von Jahr zu Jahr erneuert wurde, wird im Gesetz per Dekret verankert werden.
- Als Gegenleistung für die Finanzierung der AHV-Brücke von 90 % durch den Arbeitgeber (zuvor 100 %) wurde das minimale Anfangsalter auf 58 Jahre (zuvor 60) und die Dauer der minimalen Beiträge vor der AVS-Brücke von 15 auf 13 Jahre reduziert.
- Die Altersrente kann zu verschiedenen Zeitpunkten in zwei Stufen, mit einem minimalen Beschäftigungsgrad von 40 %, bezogen werden.

Bericht FEDE

Cet hiver, après trois années de bons et loyaux services, Laurent Mousson (CSCR et CSUD) a passé le flambeau de membre du comité de la FEDE à Patrick Bergem (CSUD).

La FEDE a vécu une année particulièrement riche en événements et interventions:

Le dossier des conditions de travail et d'encadrement au Service Public de l'Emploi a trouvé un épilogue provisoire avec le départ du chef de service à la mi-novembre. On rappelle que c'est à la suite d'une intervention publique de la FEDE que la Direction de l'Economie et de l'Emploi (DEE) a lancé une enquête de satisfaction dont les résultats peu reluisants ont mené à un audit commandité à M. Mario Annoni, ancien conseiller d'état bernois. Le rapport Annoni présenté au début de cette année a confirmé les dysfonctionnements dénoncés par la FEDE et la DEE a procédé à un certain nombre de déplacements et de rocades de cadres dans le but de rétablir un climat de travail serein au sein du SPE.

La révision de la loi sur la caisse de pension a régulièrement occupé le comité de la FEDE, les retours des séances de négociation avec la Délégation du Conseil d'Etat pour les Questions du Personnel (DCEQP) ont été nombreux. Le compromis final du projet de Loi a été transmis au Grand Conseil au début de l'année. On ne relèvera ici que les points les plus importants:

- Augmentation du taux de cotisation actuel de 19,5% (employé 8% / employeur 11,5%) à 21,5% (employé 9% / employeur 12,5%)
- Le pont AVS qui par le passé était reconduit d'année en année par décret du CE sera ancré dans la loi.

- En contrepartie d'un financement du pont AVS à 90% par l'employeur (100% auparavant), l'âge minimal de départ a été ramené à 58 ans (60 auparavant) et la durée de cotisation minimale avant le pont AVS est ramenée de 15 ans à 13 ans.

- Le départ à la retraite peut être échelonné sur deux paliers, avec un taux d'activité minimal de 40%.

Rapport FEDE

Lasst uns unterrichten!

Jedes Lebewesen besitzt bestimmte Organe, denen bestimmte Funktionen zukommen. So erfüllt das Auge seine Aufgabe als Sehorgan, welches das Licht aufnimmt und das Ohr als Hörorgan zur Wahrnehmung von Lauten. Alle Organe zusammen ergeben einen gut organisierten Organismus. Dieser muss zwei Grundbedingungen erfüllen: Alle Organe müssen zusammenarbeiten (Prinzip der Einheit) und jedes Organ hat seine spezifische Aufgabe (Prinzip der Differenzierung).

Diese beiden Prinzipien haben auch für das soziale Gefüge ihre Gültigkeit. In einer gut organisierten Gesellschaft setzt sich jede Institution für das Gemeinwohl ein, indem sie das verwirklicht, wofür sie geschaffen wurde. Im Gegensatz dazu entsteht ein Chaos, wenn diese Zusammenarbeit verloren geht. Eine Gemeinschaft, die sich nicht auf einen gemeinsamen Zweck einigen kann, besitzt keine echte Einheit. In einer solchen Gesellschaft geraten die Institutionen ins Wanken - ein Beispiel dafür ist die Privatisierung des öffentlichen Dienstes - und sie verlieren ihre eigentliche Bestimmung – beispielsweise, wenn die Post Bücher verkauft - zugunsten der folgenden Moral: Kunden müssen gefunden werden, um Gewinne zu erzielen.

Wo steht aber die Schule? Setzt sie sich weiterhin für die soziale Einheit ein? Ist sie ein Organismus, der auch wirklich lebt? Kann man noch von einem Lehrkörper reden? Bilden unsere Programme eine strukturelle Einheit? Kann man unsere Schule als Zentren von intellektuellem Leben bezeichnen? Oder sind unsere SchülerInnen Kunden geworden, die zufriedengestellt werden müssen? Undist das überhaupt schlimm? Ohne alle diese Fragen zu beantworten, erlaube ich mir, eine letzte zu stellen: Erfüllt die Mittelschule die Aufgaben, für die man sie geschaffen hat?

Das Gesetz zur Sekundarstufe 2 besagt, dass die Mittelschule dem Schüler eine Allgemeinbildung vermittelt, seine geistige Reife fördert, seine intellektuellen Fähigkeiten entfaltet, sein Verantwortungsbewusstsein stärkt und ihn auf das Hochschulstudium vorbereitet (MSG)

Der Präsident hat das Wort

II. Aspects pédagogiques

Le comité continue sa réflexion pour améliorer le cadre de notre enseignement avec des enjeux plus directement pédagogiques. Je ne mentionnerai pas dans ce rapport les objets dont nous débattons dans la 2ème partie de cette AG, à savoir plus spécifiquement la question de la décharge pour le TM et les travaux personnels à l'ECG, ainsi que la question du tutorat.

Je ne développerai dans ce chapitre que deux points : la révision de la loi scolaire et le CERF.

1. Révision de la loi scolaire

Vous le savez, la loi scolaire pour l'école obligatoire est en révision, elle va être mise en consultation ces prochaines semaines. Or lors de notre rencontre avec Mme Chassot, nous

avons demandé une révision de la loi sur l'enseignement secondaire supérieur (LESS 91) qui date de 1991 et de son règlement d'application (RESS 95). En effet, il s'est passé de nombreux événements depuis 1991, dont l'abaissement de l'âge de la majorité de 20 à 18 ans (avec pour conséquence que les élèves majeurs signent dorénavant leurs justification d'absences). Mais il y a de nombreux autres enjeux dans cette révision, aussi bien syndicaux que pédagogiques. Nous avons demandé et obtenu de Mme Chassot que l'Afpass puisse être intégrée dès le début dans le processus de révision. Maintenant qu'Harmos a été accepté par le peuple fribourgeois, la révision de la LESS devrait pouvoir commencer dans les prochains mois par l'élaboration d'un mandat (révision totale ou partielle de la loi) et la mise sur pied d'un groupe de travail.

2. Cerf

Notre attention s'est également portée vers le CERF, le centre d'enseignement et de recherche francophone pour l'enseignement ont participé à la formation pour les enseignants formateurs ont manifesté leur déception quant à la

PV de l'AG de l'AFPESS du 11 mars 2010

au secondaire 1 et 2. En effet, plusieurs de nos membres qui ont participé à la formation pour les enseignants formateurs ont manifesté leur déception quant à la qualité inégale des modules proposés. Or vous le savez, le Cerf est passé par des moments très difficiles ces derniers mois et nous aimerions tout d'abord relevé le travail remarquable qui est réalisé par la direction. Cela étant dit, il y a différentes questions qui méritent d'être posées :

- a. La formation des enseignants formateurs (nous l'avons déjà dit);
- b. le statut des enseignants formateurs (ne pourrait-on pas imaginer une classe de fonction supplémentaire?);
- c. la question de l'évaluation des stagiaires: dans quelle mesure peut-on évaluer les compétences scientifiques du stagiaire et que fait-on lorsqu'elles sont manifestement lacunaires?;
- d. la différence d'approche entre la formation du côté francophone et du côté alémanique est-elle acceptable à long terme?

Pour traiter de ces questions, une table ronde devrait être organisée avec la participation de la Dics, de la Corecofr, de l'Université de Fribourg, de l'Afpass et bien évidemment du Cerf.

Au terme de ce rapport, j'aimerais remercier **Didier Monay** qui se retire du comité après avoir représenté le collège du Sud pendant de nombreuses années. Ma gratitude va également à **Etienne Widmer**, ancien président, qui nous quitte après plus de 10 ans au service de l'Afpass. Bel exemple pour les jeunes! Enfin que serais-je sans les membres du comité composé à 37,5% de femmes. Merci donc à chacune et à chacun.

Ce rapport n'appelle aucune commentaire, si ce n'est les applaudissements de l'AG.

PV de l'AG de l'AFPESS du 11 mars 2010

Comptes—Abschluss

Les comptes 2010 se sont soldés par un bénéfice de 5'779.45 francs. Comme nous avons proposé une augmentation de cotisation lors de la dernière assemblée générale, ce résultat peut surprendre. Il faut savoir cependant que nous n'avons payé le salaire du vice-président que depuis septembre, soit une économie exceptionnelle de plus de 4'000 francs. La situation de l'AFPESS reste donc très appréciable avec, au 31 décembre 2010 une fortune de 27184.70 francs.

Le budget 2011 devrait, par contre, présenter une perte de 1'470 francs.

Serge Castella

Résultats financiers Rechnungsabschluss

5. Rapports des délégués

Les rapports des délégués figurent dans le bulletin.

6. Comptes 2009, rapport des vérificateurs des comptes.

La parole est donnée à Étienne Widmer.

Les comptes 2009 se sont soldés par une perte inférieure à celle budgétisée (1'335.95 francs au lieu de 1'950 francs), cela malgré quelques charges extraordinaires (organisation de l'AG de la SSPES à Fribourg). Toutefois, la situation de l'AFPESS reste très appréciable avec, au 31 décembre 2009, une fortune de 21'000 francs. Il est important de pouvoir compter sur ce petit coussin de sécurité qui permet d'assurer le salaire du président dans le cas où un nombre important devait démissionner.

Ces comptes ne suscitent pas de questions.

La vérification des comptes a été effectuée par Brigitte Wassmer et Léonard Schaffer; ce dernier a demandé à sa collègue d'excuser son absence. Dans leur rapport, les vérificateurs relèvent avoir pu constater la bonne tenue de la comptabilité et vérifier les opérations comptables sur la base des pièces présentées.: ils demandent donc à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes de l'exercice 2009 et d'en donner décharge au caissier, Etienne Widmer, en le remerciant pour le sérieux de son travail. Cet avis est approuvé à l'unanimité.

7. Fixation de la cotisation

Jean-Paul Fragnière explique les raisons qui conduisent le comité à demander une augmentation des cotisations; la principale est la création d'un poste de vice-président qui permettrait de décharger le président. En effet, ses tâches deviennent de plus en plus lourdes et de nombreuses décisions se prennent maintenant au niveau suisse, si bien qu'une vice-présidence germanophone serait un avantage indéniable.

Le comité propose donc de fixer la nouvelle cotisation à 150 francs, ce qui représente une augmentation de 12,50 francs par mois.

PV de l'AG de l'AFPESS du 11 mars 2010

8. Budget 2010

Avant de passer au vote, deux budgets sont présentés par Serge Castella, l'un intégrant cette nouvelle cotisation, l'autre ayant été calculé avec l'ancienne. Deux nouveaux postes ont été budgétisés: le salaire du vice-président et un montant de 800 francs attribué au site internet (frais de l'hébergement et défraiements d'un étudiant ayant travaillé sur le site).

Si la cotisation reste fixée à 120 francs, le déficit se monterait à 11'450 francs – on devrait alors renoncer à créer ce poste de vice-président: si elle passe à 150 francs, il reste un déficit de 1'050 francs, explicable par le don exceptionnel que souhaite faire le comité de l'AFPESS en 2010 à la SSPES afin d'aider au financement d'un sondage sur le temps de travail.

Après présentation de ces budgets, l'Assemblée procède au vote sur l'augmentation de la cotisation: celle-ci est acceptée à l'unanimité de l'Assemblée.

Le budget 2010 est également accepté à l'unanimité par l'Assemblée: le poste de vice-président est donc créé et le don à la SSPES accepté.

9. Election des vérificateurs des comptes

Vérificateurs en fonction l'année prochaine: Léonard Schaffer (Sainte-Croix) et, élu lors de cette AG, Didier Monay (Collège du Sud).

10. Admission des nouveaux membres

32 nouveaux membres et 13 démissions (des collègues qui ont pris leur retraite ou qui ont quitté l'enseignement), soit 283 membres sur un total de 559 personnes engagées ou 388 EPF. Conformément à nos statuts, la liste nominale des admissions est présentée par le président et soumise à approbation de l'AG qui applaudit ces nouveaux membres.

PV de l'AG de l'AFPESS du 11 mars 2010

11. Élection du président et du comité

Yves Sutter signale à l'AG que Jean-Paul Fragnière est d'accord de poursuivre son activité au sein du comité: par acclamations, l'AG le confirme dans sa tâche de président.

L'AG reconduit également par acclamations le comité dans sa formation actuelle qui voit chaque collège être représenté et les présences féminine et germanophone augmentées.

12. Programme et mandats

Une proposition de mandats qui concerne la reconnaissance des anciens diplômés: le statut des professeurs qui n'ont pas de DASII n'est pas reconnu dans les autres cantons, puisqu'il n'y a, semble-t-il, pas de reconnaissance rétroactive des diplômés. Demande est donc faite par un collègue que le comité étudie ce dossier.

13. Divers

a. Un arrêt de travail, avec certificat médical à l'appui, qui dépasse 12 mois entraîne automatiquement le passage d'un CDI à un CDD, alors que le salaire est assuré durant 2 ans.

Explication de Bernard Fragnière:

Lors d'un congé-maladie, l'État garantit les 12 premiers mois de salaire, alors que les 12 mois suivants le sont par des indemnités que verse une assurance perte de gains à laquelle est affilié l'État et pour laquelle nous payons une partie de la cotisation; l'État licencie donc

la personne après les 12 premiers mois, puisque ce n'est plus lui qui assure le salaire. Il n'a, en outre, pas d'obligation de la réengager à la fin du congé maladie et, s'il le fait, c'est sous un CDD. Aux questions de la FEDE, il a été répondu que l'État engage sans difficulté, mais, parfois, avec un taux d'activité moins important. Pour que la FEDE puisse agir dans cette problématique, il faut lui soumettre, de façon plus détaillée, des cas concrets d'enseignants ayant vécu une telle situation: elle pourra, ainsi, voir s'il y a une pratique particulière pour eux.

PV de l'AG de l'AFPESS du 11 mars 2010

b. Question sur la façon dont est calculé le nombre d'années d'ancienneté (avec taux d'activité réduit en particulier).

Bernard Fragnière reconnaît qu'il y a un réel problème avec le SPO dans ce domaine: il semble que la loi donne une certaine latitude au service d'engagement et que celui-ci en use.

c. Lors des départs à la retraite, l'État ne tient pas compte de l'année civile mais de l'année scolaire parce qu'il estime que, pour des raisons pédagogiques, il ne peut pas le faire.

Programme et discussion

1. Frais professionnels (Déclaration d'impôts)

Si les frais professionnels sont supérieurs au forfait proposé par l'administration fiscale, il faut faire une demande de déduction. Pour ce faire, il faut demander une attestation à l'administration de son école disant qu'il n'y a pas suffisamment de places de travail dans l'école: la déduction fiscale pour l'utilisation d'un bureau à son domicile ne peut se faire qu'à cette condition. Il faut cependant savoir que le fisc est très tatillon et qu'il n'y a pas de pratique uniforme.

Si l'autorité fiscale demande de joindre l'horaire à la demande de remboursement, il faut le compléter par les préparations de cours et les réunions.

Demande:

Il faudrait que l'AFPESS et la FEDE prennent en charge ce dossier afin qu'une pratique claire, uniforme et, bien évidemment, satisfaisante pour les enseignants soit mise en place.

2. Décharge pour Travail de maturité

Rémunération actuelle:

Une période pour un groupe de 6 étudiants dans un séminaire monodisciplinaire; une période pour un groupe de 5 étudiants dans un séminaire interdisciplinaire; 60 francs par candidat pour l'expert.

PV de l'AG de l'AFPESS du 11 mars 2010

Proposition du comité de l'AFPESS:

Une période pour 5 étudiants dans un séminaire monodisciplinaire; une période pour 4 étudiants dans un séminaire pluridisciplinaire; 120 francs pour l'expert.

Remarques:

La difficulté de trouver des experts justifie que l'on augmente de façon significative leurs défraiements: on peut même se demander s'il ne faudrait pas demander une augmentation

plus importante; en outre, cette problématique peut-elle se résoudre uniquement par une revalorisation financière ou est-elle plus complexe que cela?

Si la demande paraît un peu timide pour certains, tous sont d'avis qu'il faudra aller au bout de la démarche. Une prise de température de l'AG révèle que 30 personnes soutiennent la demande, 6 s'abstiennent; une seul s'y est opposé. Par conséquent, le comité transmettra cette proposition à la DICS.

3. Tutorat pour nouveaux enseignants.

Tous les enseignants passent par une année probatoire durant laquelle ils peuvent être renvoyés sans justification. Or, l'AFPESS constate qu'il n'existe aucune protection institutionnelle des enseignants durant cette période cruciale que les directions n'ont aucune obligation de motiver le renvoi.

D'où la demande de l'AFPESS soit mise en place une procédure de protection de ces enseignants comme, par exemple, le système de tutorat qui existe dans certains cantons.

Angelo Piller présente ce système tel qu'il l'a vécu dans le canton de Soleure.

Les objectifs du tutorat sont tout d'abord d'introduire les nouveaux collègues pour faciliter leur intégration et les informer quant aux tâches administratives, à la culture et aux projets de l'école.

Ensuite, il s'agit de les accompagner dans tous les domaines: pédagogique, méthodiques, système d'absence, évaluations, etc.

Pour réaliser cet accompagnement, ce projet prévoit la collaboration de quatre participants: la direction, les responsables du tutorat, le tuteur et le pupille qui doivent chacun accomplir une liste de différentes tâches.

PV de l'AG de l'AFPESS du 11 mars 2010

Pour réaliser cet accompagnement, ce projet prévoit la collaboration de quatre partenaires: la direction, les responsables du tutorat, le tuteur et le pupille, qui doivent chacun accomplir une liste de différentes tâches.

Après une première période (par exemple à la fin du premier trimestre ou semestre), il y a un feedback écrit par le tuteur et le pupille qui détermine la suite de l'accompagnement. Il est tout à fait possible que le nouvel enseignant n'ait pas besoin d'un accompagnement ultérieur. A la fin du tutorat, il y a une évaluation avec un rapport écrit. Le pupille a la possibilité de prendre position sur le feedback. Le rapport reste un document précieux pour le nouvel enseignant.

Avec un tel concept pour le tutorat, on peut facilement constater les avantages pour un nouvel enseignant d'avoir un coach tout au long de l'année probatoire; en plus, le tuteur est reconnu et soutenu pour tout son précieux travail et donc rémunéré.

En conclusion, toutes les parties sont gagnantes: le nouvel enseignant, le tuteur et l'ensemble des acteurs de l'établissement scolaire.

Remarques faites par quelques membres:

Proposition qui atterre une des membres de l'assemblée parce qu'elle remet, pour elle, en question l'année de stage. Une autre pense qu'il faudrait éviter l'infantilisation des jeunes enseignants qui aspirent à avoir enfin terminé leur formation.

Un des aspects positifs souligné par une autre intervention: dans certains collèges, le suivi des nouveaux enseignants est déjà demandé, sans qu'il y ait rémunération: autant donc mettre en place officiellement un système où cette tâche serait rémunérée.

L'assemblée se termine à 19 h 10.

Serge Castella

PV de l'AG de l'AFPESS du 11 mars 2010

91, Art.6). Diese vielfältigen Lernziele beziehen sich allesamt auf den Hauptzweck der Schule – ist das eine Überraschung? – nämlich das Unterrichten. Das Auge sieht, das Ohr hört, der Schmied schmiedet und der Lehrer lehrt.

Wer soll denn behaupten, dass man uns daran hindert zu unterrichten! Dennoch wird diese Sorge von vielen Lehrpersonen geteilt. Die Umfrage des VSG zur Attraktivität des Lehrerberufs auf Sekundarstufe II – mehr als 3400 KollegInnen aus der ganzen Schweiz haben daran teilgenommen - zeigt unter anderem zwei Tendenzen auf: Erstens wird die Lehrtätigkeit im Klassenzimmer als sehr motivierend für die Lehrpersonen empfunden und trägt viel zur beruflichen Zufriedenheit bei. Zweitens stellt man eine grössere Arbeitsbelastung fest, die auf eine Zunahme von gemeinsamen und administrativen Aufgaben zurückzuführen ist (Fachsitzungen, Kommissionen sowie gemeinsame Prüfungen, Exkursionen usw.). Aufgrund dieser Umfrage lautet deshalb die wichtigste Forderung des VSG: „Wir wollen unterrichten.“

In einer Gesellschaft, die ihre Identität regelmässig hinterfragt, sind die Erwartungen der Schule gegenüber vielfältig und oft widersprüchlich. Die Mittelschule muss die Anforderungen einer intellektuellen Ausbildung erfüllen und gleichzeitig immer mehr SchülerInnen aufnehmen, ein Selektion durchführen ohne elitär zu sein, die SchülerInnen zu kritischem Denken erziehen und gleichzeitig integrativ wirken. Dadurch wird die Lehrperson je nach Umständen plötzlich Erzieher, Reiseleiter, Babysitter, Aufseher, Erwachsenenbildner oder Entertainer. Die Analysten der letzten Finanzkrise stellten fest, dass solche Entgleisungen einer neuen moralischen Haltung entsprachen und die Finanzangestellten schon früher daran hätten erinnert werden müssen, sich an ihren Beruf zu halten, anstatt denjenigen anderer auszuüben. Wenn uns etwas daran liegt, dass unser Beruf der schönste Beruf auf der Welt bleibt, müssen wir vermeiden mehrere Metiers aufs Mal auszuüben.

Jean-Paul Fragnière (deutsche Übersetzung : Valérie Zellweger)

Der Präsident hat das Wort

Die Jahresschlussrechnung 2010 ist mit einem Gewinn von 5779.45.- Franken abgeschlossen. Da wir an der letzten Generalversammlung eine Erhöhung des Mitgliederbeitrags vorgeschlagen haben, kann dieses Resultat überraschen. Allerdings muss man bedenken, dass wir das Gehalt des Vizepräsidenten erst seit September ausbezahlt haben, was über 4000 Franken weniger Ausgaben bedeutet.

Die finanzielle Situation des VFM bleibt somit mit einem Guthaben von 27184.70.- Franken (am 31. Dezember 2010) sehr erfreulich.

Für das Jahr 2011 erwarten wir hingegen einen Budgetverlust von 1470.- Franken.

Serge Castella

Sous réserve de vote par le Grand Conseil durant cette législature encore, la nouvelle loi devrait entrer en vigueur le 1.1.2012.

De l'avis du comité de la FEDE et de vos délégués, la nouvelle loi est un excellent compromis qui apporte des améliorations pour les employés de l'Etat, tout en «nos retraites à l'abri des prières» (dixit M. Schafer, directeur de la CP).

Nous avons suivi de très près **le dossier de la nouvelle loi scolaire pour l'enseignement obligatoire**, dont le projet a été retiré pour être amendé et remis en consultation. Aux yeux de la FEDE et des associations d'enseignants, ce projet, en plus de son contenu discutable par endroits, présentait un arrière-goût de fait accompli. Les associations ont certes été consultées sur le projet final, mais n'ont eu aucune influence sur la fixation des grandes lignes et l'élaboration du projet de loi. Les représentants de l'AFPESS ont été particulièrement attentifs à ces aspects, étant donné que dans un avenir proche, la loi sur le secondaire 2 sera elle aussi revisitée...

Parmi les **nombreux autres dossiers** (loi de financement hospitalière, heures supplémentaires du personnel hospitalier, primes d'assurance-accidents différentes selon les Directions, .), signalons encore la laborieuse négociation pour mettre sur pied une ordonnance et des structures pour lutter contre le harcèlement psychologique. La FEDE défend une solution qui intègre les personnes de confiance et de médiation dans une instance garantissant leur indépendance des Directions et du Service du Personnel. Au-delà de l'exigence minimale d'indépendance, il s'agira aussi de s'assurer de la compétence des personnes chargées des investigations. La FEDE exige enfin que la surveillance du dispositif et le choix des personnes soient confiés à une commission paritaire composée de représentants des employés, de l'employeur et du corps médical.

Fribourg, mars 2011, Patrick Bergem

Rapport FEDE

Das neue Gesetz sollte – unter Vorbehalt – der Abstimmung durch den Grossen Rat noch während dieser Legislaturperiode - am 1.1.2012 in Kraft treten.

Das Komitee der FEDE sowie Ihre Delegierten sind der Auffassung, dass das neue Gesetz ein ausgezeichneter Kompromiss ist, weil es Verbesserungen für die Mitarbeiter des Staates bringt, indem wir "unsere Renten vor Gebeten schützen" (dixit Herr Schafer, Direktor der Pensionskasse).

Wir haben **das Dossier über die Revision des Schulgesetzes für die Allgemeine Schulpflicht** aufmerksam verfolgt. Das Projekt wurde zur Verbesserung für eine erneute Vernehmlassung zurückgezogen. Aus der Sicht der FEDE und der Lehrervereine war dieses Projekt nicht nur wegen seiner an einigen Stellen fragwürdigen Inhalten mit Mängeln behaftet, sondern weil es auch den Nachgeschmack bereits von vollendeten Tatsachen hatte. Die Verbände waren zwar zum endgültigen Projekt konsultiert worden, aber sie hatten keinen Einfluss auf die Festsetzung der Richtlinien und die Erarbeitung des Gesetzesentwurfs. Die Vertreter des VFM sind besonders gegenüber diesen Aspekten aufmerksam gewesen, angesichts der Tatsache, dass das Gesetz über die Sekundarschule II ebenfalls in naher Zukunft revidiert wird.

Unter den **vielen anderen Dossiers** (Gesetz über die Spitalfinanzierung, Überstunden der Spitalmitarbeiter, je nach Direktionen unterschiedliche Prämien der Unfallversicherung,...) sind noch mühsame Verhandlungen über eine Verordnung und über Strukturen gegen Mobbing zu

verzeichnen. Die FEDE unterstützt eine Lösung, die die Unabhängigkeit der Vertrauens- und Mediationspersonen von Direktionen und der Personalabteilung garantiert. Ausserdem soll die Kompetenz der für die Untersuchungen Verantwortlichen garantiert werden. Schließlich fordert die FEDE, dass die Überwachung der Mittel und die Wahl der Personen an eine aus Vertretern der Arbeitnehmer, dem Arbeitgeber und von der Ärzteschaft zusammengesetzte paritätische Kommission übertragen werden.

Freiburg, März 2011, Patrick Bergem

Bericht FEDE

Chaque mois, nous versons 2‰ de notre salaire brut sur un fonds géré par la Caisse de Prévoyance pour la garantie de salaire en cas de maladie ou accident. Probablement et pratiquement personne ne se pose de questions supplémentaires, car chacun est convaincu que, s'il tombe malade, tout se déroulera normalement. Or si par malheur ce n'est pas le cas, cela peut virer au cauchemar. En effet, après une année de congé maladie, l'Etat licencie son employé. Celui-ci conserve son salaire durant une année supplémentaire, mais est alors payé par la Caisse de Prévoyance. Il doit en faire lui-même la demande auprès de l'AI dès que les médecins l'ont averti du prolongement de son congé maladie au-delà d'une année.

Notre salaire est donc garanti durant 730 jours, les 365 premiers jours par l'Etat, les 365 suivants par la Caisse de Prévoyance.

Après deux années de congé maladie, l'employé est normalement réengagé par l'Etat aux mêmes conditions salariales mais en contrat à durée déterminée. Il ne peut, en outre, plus se retrouver en congé maladie durant deux ans. **(Avez-vous des questions, nous y répondrons à l'AG)**

Krankheit oder Unfall: welche Garantie?

Wir zahlen jeden Monat 2‰ des Bruttogehalts in einen von der Pensionskasse verwalteten Fond für die Lohngarantie bei Krankheit und Unfall. Wahrscheinlich wird sich dabei kaum jemand weitere Fragen stellen und ist davon überzeugt, dass – falls tatsächlich ein solcher Fall eintreten würde – alles den normalen Lauf nehmen würde. Und dann der Alptraum: Nach einem Jahr Abwesenheit ist das Dienstverhältnis von Rechts wegen beendet. Der Staat ist in keinem Fall zu einer Wiederanstellung verpflichtet. Die Auszahlung der Taggelder ab dem 366. Tag setzt einen Antrag auf IV-Leistungen bei der kantonalen IV-Stelle voraus.

Wir haben zwar die volle Lohngarantie während 730 Tage (das erste Jahr durch den Staat, ab dem 366. Tag durch die Pensionskasse. Nach zwei Jahren Arbeitsabwesenheit wieder die Lehrperson wieder unter den gleichen Bedingungen (Lohnklasse, Dienstjahr) wie vor dem Unfall bzw. Krankheit, jedoch befristet, eingestellt. Allerdings darf sie während zwei Jahre nicht mehr arbeitsunfähig sein.

Angello Piller

Maladie ou accident: quelle garantie?

Nouvelle loi sur la caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg

Stéphane Delley, membre du comité de la caisse de pension vous présentera une partie des modifications de la loi que le grand conseil adoptera sous peu et qu'il pourrait encore amender lors de la procédure législative.

Cette loi se révèle nécessaire pour assurer la pérennité de la caisse sachant que la dernière révision de la loi sur notre caisse de pension fut réalisée dans les années 1990. Il semble

évident que de nouveaux enjeux dictent les engagements de la caisse auprès de ses assurés, pour maintenir cette mission sur un long terme, des changements réguliers sont nécessaires. C'est justement ce travail que je vous présenterai à l'occasion de l'assemblée de notre association.

Les thèmes abordés seront ordonnés selon le plan suivant:

1. Le rapport démographique
2. L'augmentation des cotisations
3. La prestation en cas de retraite
4. L'âge de la retraite et la retraite partielle
5. Du pont AVS à l'avance AVS
6. La question du taux de couverture
7. Le taux technique

Venez nombreux à l'assemblée le 12 mai 2011 à 16h30 au Collège St-Michel pour que l'on puisse répondre à vos questions concernant la révision de la loi sur la caisse de pension.

Caisse de prévoyance

Revision des Gesetzes über die Pensionskasse des Staatspersonals

Herr Stéphane Delley, Mitglied des Komitees für die Revision des Gesetzes über die Pensionskasse des Staatspersonals, wird an der Generalversammlung der VFM einen Vortrag über den Entwurf der Revision halten und auf Ihre Fragen antworten können.

Diese Gesetzänderung ist notwendig, um die Leistung der Rentenziele aufrecht zu bewahren. Die letzte Revision geht in die 90-er Jahre zurück, demzufolge ist eine Modifikation unabdingbar geworden.

Anbei die Punkte, die angesprochen werden :

1. Demographische Hintergründe
2. Beitragsatz-Erhöhung
3. Leistungen bei Pensionierung
4. Altersrücktritt und Teil-Pensionierung
5. AHV-Überbrückungsrente und AHV-Vorschuss
6. Fragen zum Deckungsgrad im Pensionsplan
7. Technischer Zinssatz

Kommen Sie am 12.Mai um 16.30 Uhr ins Kollegium St. Michael an die GA...und Sie werden alle genaueren Informationen erfahren!

(deutsche Übersetzung : Nathalie Nagel)

Die Pensionskasse

6. Groupe de travail 'Évaluation périodique des enseignants'

Délégué : Angelo Piller